

<http://www.ujfp.org/spip.php?article4493>



Stop au règlement de Dublin ! Enregistrement des demandes d'asile maintenant et pour tous

!



racismes et les discriminations - Appels et manifestations -
Date de mise en ligne : mardi 3 novembre 2015

Copyright © UJFP - Tous droits réservés

Après l'évacuation du Lycée Jean Quarré le 23 octobre 2015, les exilés qui occupaient le lieu ont été dispersés. Certains sont encore à la rue, dans des campements (notamment Place de la République), parce qu'ils n'ont pas été hébergés le jour de l'évacuation ou parce qu'ils l'ont été dans des centres à plusieurs centaines de kilomètres de Paris et qu'ils ont voulu revenir près du lieu où ils ont entamé leur demande d'asile. Dans le meilleur des cas, ils sont logés dans des centres d'hébergement pour une durée non déterminée, dont le renouvellement est entre autres conditionné aux démarches administratives engagées au regard de l'asile.

Aujourd'hui, la priorité des exilés du bâtiment occupé de l'ancien lycée Jean Quarré, victimes de la défaillance des pouvoirs publics qui ne fournissent pas un accueil décent à tous les demandeurs d'asile comme aux personnes précaires en général, est celle d'un hébergement stable et convenable pour tous.

Mais un autre problème fait son apparition. Beaucoup d'exilés qui sont présents au lycée occupé ou hébergés dans des centres d'hébergement sont placés par l'administration sous procédure dite « Dublin III », mécanisme basé sur le principe qu'une demande d'asile doit être examinée dans le premier pays européen dans laquelle la personne est arrivée. Les systèmes de fichage et de contrôles étant de plus en plus performants, la France essaye ainsi de « dubliner » de nombreuses personnes vers ces pays et les empêche par conséquent de voir leur demande d'asile instruite en France. Ces exilés sont contraints d'attendre de nombreux mois (environ une année) avant de savoir si la France va les renvoyer vers ce pays « responsable » ou s'ils vont être autorisés à demander l'asile en France (en 2013, à Paris, sur 710 décisions Dublin, au final 7 personnes ont été renvoyées).

Après 20 ans d'application désastreuse de ce mécanisme et au moment où les États de l'Union européenne s'entendent pour « relocaliser » les exilés arrivés en Italie et en Grèce afin de « soulager » ces premiers pays d'accueil, la France continue à appliquer cette procédure inefficace, inéquitable et injuste à ceux qui sont déjà présents sur son territoire.

Dès aujourd'hui, le règlement Dublin - qui a pour conséquence de laisser les personnes dans une situation d'attente interminable - ne doit plus être appliqué. Les demandeurs d'asile doivent pouvoir déposer leur demande dans le pays de leur choix à l'intérieur de l'Union européenne.

Aujourd'hui nous demandons :

" **Un hébergement immédiat** et durable de tous les exilés présents au lycée et à la rue, leur assurant un suivi juridique de leur demande d'asile ;

" **L'enregistrement immédiat des demandes d'asile et l'annulation des procédures « Dublin » pour les habitants du lycée Jean Quarré et tous les exilés ;**

" **Des papiers pour résider, circuler et travailler librement.**

Des réfugiés du lycée Jean Quarré et des personnes solidaires

Pour demander l'enregistrement immédiat par la France des demandes d'asile : Rassemblement le vendredi 6 novembre 2015 à 14 heures devant la préfecture 92 boulevard Ney (métro porte de Clignancourt)

Soutenus par : Acort, APSR, Ardis, Association IDEAL-92, Association des Marocains en France, Association des Tunisiens en France, ATMF, Centre Primo Levi, Cimade Ile de France, CISPM, CNT-éducation 75, CNT Santé Social et Collectivités Territoriales RP, CSP 75, Dom'Asile, Droits devant !!, Espace Fârâbî, Fasti, Gisti, IJAN, JRS France, LDH Fédération de Paris, Mouvement Utopia, Mrap, Solidaire Paris, Solidarité Jean Merlin, UJFP, Union syndicale Solidaires.